

**COMMUNE DE MANHAY**  
**AVIS D'ENGAGEMENT D'UN(E) OUVRIER(ÈRE) POLYVALENT ORIENTATION**  
**MAÇONNERIE D2 À TEMPS-PLEIN**  
**AVEC CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT VALABLE 2 ANS**  
**AVIS**

---

La Commune de MANHAY procède à l'engagement d'un(e) ouvrier(ère) polyvalent orientation maçonnerie D2 à temps-plein - avec constitution d'une réserve de recrutement valable deux ans - contrat à durée déterminée (1 an), renouvelable, en vue d'un contrat à durée indéterminée.

Date présumée d'entrée en fonction : juin 2021.

Le profil de fonction ainsi que les conditions d'engagement sont disponibles sur le site internet de la Commune [www.manhay.be](http://www.manhay.be) ou à l'Administration communale de Manhay au service secrétariat (Mme M. VOGELSANG, 086/21.99.67) sur simple demande.

Le dossier de candidature sera composé :

- D'une lettre de motivation
- D'un curriculum vitae détaillé
- D'une copie du diplôme requis ou équivalent :
  - Un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I ou après avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire (2ème degré - CESDD) **OU**
  - Un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré **OU**
  - Un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon **OU**
  - Un certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.
- Un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 595)
- D'une copie recto/verso de la carte d'identité.

**ATOUPS :**

- Disposer d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédant l'entrée en service

Les candidatures seront adressées au Collège Communal de Manhay, Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY pour le **07 juin 2026**. Elles seront transmises par lettre recommandée postale avec accusé de réception, la date de l'accusé de réception faisant foi, ou déposées à l'Administration Communale, même adresse que ci-dessus, contre récépissé ou encore via l'adresses mail [college@manhay.org](mailto:college@manhay.org).

Pour être lauréat de l'examen, le candidat devra obtenir au moins 50% des points pour chacune des deux épreuves (écrite et orale) et 60% des points au total.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la Directrice générale de la Commune de Manhay (086/21.99.62 ou 0491/72.59.82) ou de son remplaçant.

MANHAY, le 13 mai 2026

Pour le Conseil Communal,



S. MOHY  
Directrice générale

A. MOTTET  
Bourgmestre

**DESCRIPTIF DE FONCTION ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT D'UN(E)  
OUVRIER(ÈRE) POLYVALENT ORIENTATION MAÇONNERIE D2 À TEMPS-  
PLEIN - AVEC CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT VALABLE  
DEUX ANS**

**1) Description de la fonction**

• **VOS MISSIONS :**

\*En tant qu'ouvrier au sein du service communal des travaux, vos missions seront dédiées à la maintenance des bâtiments communaux et divers travaux de maçonnerie sur le domaine public. Vous réaliserez des interventions multiples et variées en rapport avec votre qualification. Vous accomplirez occasionnellement des tâches d'un poste connexe lorsque cela s'avère nécessaire.

\*Vous dépendrez hiérarchiquement du chef du service communal des travaux et vous serez soumis à l'autorité du Collège communal. Vous recevrez quotidiennement les instructions de travail du responsable.

\*Vous devrez être capable de travailler seul ou dans une petite équipe. Vous disposerez du permis de conduire de catégorie B (obligatoire) ; disposer du permis de conduire de catégorie "C" est un atout, mais n'est pas obligatoire.

• **VOS TÂCHES PRINCIPALES :**

\* L'ouvrier doit être polyvalent dans toutes les tâches reprises dans ce descriptif, même s'il peut, en fonction des équipes et de ses compétences particulières, être plus régulièrement affecté à une tâche qu'à une autre. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être adaptée en fonction des nécessités du service.

\*En tant qu'ouvrier polyvalent à orientation maçonnerie au sein du service travaux de l'administration communale, vous devez notamment :

- ✓ Être capable d'assurer des travaux de maçonnerie (maçonnerie de blocs, briques, moellons...; coffrage, ferrailage et bétonnage d'élément de construction) ;
- ✓ Être capable d'assurer des travaux de pavage, carrelage des sols et des murs ;
- ✓ Être capable de monter, utiliser et démonter correctement des échelles et échafaudages ;
- ✓ Être capable d'utiliser l'outillage et les véhicules (marteau-pic, plaque vibrante, minipelle, camion-grue ...) de chantier et de génie civil ainsi que les entretenir ;
- ✓ Être capable de poser une signalisation conformément aux instructions données ;
- ✓ Nettoyer et ranger le matériel, les équipements et les véhicules mis à disposition selon les besoins et demandes du chef de service ;
- ✓ Lire les notices d'utilisation des engins et de l'outillage qui sont confiés afin de les utiliser en toute sécurité conformément aux instructions du conseiller en prévention ;
- ✓ Faire preuve de polyvalence en acceptant d'effectuer des travaux simples non liés à sa qualification et, en cas de besoin, toutes tâches inhérentes à la fonction d'ouvrier communal en voirie et /ou dans les bâtiments communaux.

• **ATTITUDES PERSONNELLES (SAVOIR-ÊTRE) :**

L'agent doit faire preuve de :

- ✓ D'un bon relationnel ;
- ✓ Respect de la hiérarchie ;
- ✓ Être motivé à travailler en équipe ;
- ✓ Être autonome dans le travail ;
- ✓ Appliquer les normes de sécurité, de santé et d'hygiène ;

- ✓ Être fiable, autonome et ponctuel ;
- ✓ Être capable d'exécuter les tâches dans les délais imposés ;
- ✓ Avoir le sens de l'organisation et des responsabilités ;
- ✓ Présenter une image positive de l'administration ;
- ✓ Faire preuve de droiture, de réserve, de discrétion, de confidentialité, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie).

## **2) Conditions d'engagement :**

- ✓ Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'une qualification. Le critère de la qualification est lié à la possession obligatoire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I ou après avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire ( 2ème degré - CESDD )

**Ou**

- ✓ À la personne possédant un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré.

**Ou**

- ✓ À la personne possédant un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.

**Ou**

- ✓ À la personne possédant le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.
- ✓ Être détenteur/trice du permis de conduire catégorie B (obligatoire) ;
- ✓ Jouir de ses droits civils et politiques ;
- ✓ Fournir un extrait de casier judiciaire
- ✓ Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- ✓ Répondre aux conditions d'aides à l'emploi (passeport APE) au plus tard lors de l'entrée en fonction
- ✓ Introduire sa candidature dans les formes et délais prescrits par le présent avis de recrutement ;
- ✓ Avoir de l'expérience dans le domaine est un atout
- ✓ Posséder le permis C est un atout

## **3) Dépôt des candidatures :**

Le dossier de candidature sera composé :

- ✓ D'une lettre de candidature
- ✓ D'un curriculum vitae détaillé
- ✓ D'une copie du diplôme requis ou équivalent (fin des études E.T.S.I OU 2ème degré - CESDD)
- ✓ De l'attestation d'expérience demandée (atout)
- ✓ Un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois
- ✓ Être dans les conditions APE le jour de l'entrée en fonction.

Toute candidature incomplète ou transmise hors délai sera considérée comme irrecevable. Il en sera de même pour toute candidature ne répondant pas aux conditions générales.

#### **4) Programme d'examen :**

Le programme d'examen sera composé :

- ✓ d'une épreuve pratique sur 60 points, permettant de juger des compétences techniques, de la capacité à appliquer les consignes et les instructions données, à analyser des situations et présenter des solutions de manière structurée, et
- ✓ d'une épreuve orale sur 40 points, permettant de juger du sens des responsabilités, du niveau de leadership et des capacités d'adaptation du candidat. L'évaluation portera sur les compétences requises pour le poste

Les candidats devront obtenir au minimum la moitié des points dans chacune des épreuves et au total, 60% des points, soit 30/50 points.

Les candidats non désignés pour le poste à pourvoir et ayant obtenu au minimum la moitié des points dans chacune des épreuves et au total, 60% des points, soit 30/50 points, seront versés dans une réserve de recrutement valable deux ans.

#### **5) Contrat et échelle de rémunération**

Personnel contractuel ;

Contrat de travail (APE) à durée déterminée d'un an (38h/semaine) renouvelable

Rémunération sur base de l'échelle barémique RGB D2 (minimum : 15272,74€ et maximum : 20680,92€ annuel brut non indexé en fonction de l'ancienneté valorisée) à l'indice 138,01.

L'ancienneté barémique sera calculée en fonction de la totalité des années de service des années prestées dans une administration publique belge, fédérale, régionale, communautaire provinciale et/ou locale, ou une institution internationale reconnue par les autorités belges.

#### **6) Horaire de travail :**

- Contrat à durée déterminée de 12 mois renouvelable avec une possibilité de CDI
- Temps plein (38 heures/semaine).

#### **7) Jury d'examen :**

Le Jury d'examen sera composé comme suit :

- Le Directeur général ou son délégué.
- L'échevin ayant les travaux dans ses attributions ou son délégué.
- Le chef du service travaux ou son délégué.

Les organisations syndicales représentatives peuvent siéger comme observateurs lors de l'examen, ainsi qu'un membre de la minorité du Conseil.